

COMMUNE D'AURIS EN OISANS

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/08/2016

Publication : 03/08/2016

ARRETE MUNICIPAL N° 21 / 2016

DELEGATION DE SIGNATURE A MME ELISE ROEHRICH, ATTACHE TERRITORIAL

DE : Mme ROEHRICH Elise
GRADE : Attaché territorial

LE MAIRE D'AURIS EN OISANS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L 2122-19, R 2122-8 et R 2122-10

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que Mme ROEHRICH Elise, Attaché territorial, exerce les fonctions de directrice des services administratifs de la mairie de la ville d'Auris et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature pour la signature des bons de commande, des courriers et avis recommandés, et des documents d'état civil.

ARRETE

ARTICLE 1 :

Mr MOIROUX Yves, le Maire d Auris en Oisans donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Mme ROEHRICH Elise, attaché territorial à compter du 1^{er} août 2016 pour :

- la signature des bons de commande pour un montant maximum de 500 € ;
- la signature des documents d'état civil ;
- la signature des courriers et des avis recommandés.

ARTICLE 2 :

Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressée

Ampliation adressée au :

- Comptable de la collectivité.

Fait à Auris en Oisans, le 26 juillet 2016

Le Maire

MOIROUX Yves

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le